LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N°
1158
13 janvier 2023



PRIX DE L'ÉNERGIE : DE NOUVELLES MESURES POUR LES TPE

Le Gouvernement répond à nos demandes en annonçant de nouvelles dispositions pour limiter la hausse des factures d'énergie des artisans et des petites entreprises.

À l'origine de ces nouvelles mesures est le cri d'alarme TPE, relayé par l'U2P et la CAPEB. Beaucoup ont vu, en effet, leur contrat de fourniture d'énergie renouvelé au 2e semestre 2022 et ne peuvent plus payer leurs factures d'électricité ou de gaz quand, dans le même temps, le prix de leurs matières premières explose.

Le Ministre de l'Économie a commencé par mettre en garde les fournisseurs d'énergie qui abusent, menaçant de porter sur la place publique le nom des deux fournisseurs qui ont été pris en faute. Il a demandé aux fournisseurs de faire plus pour les PME et ce de manière immédiate, ajoutant que des facilités de paiement (via un étalement des factures) pourront être accordées à celles qui auraient des difficultés de trésorerie au moins jusqu'à l'été. Bruno Le Maire a même brandi la menace d'augmenter les taxes sur les fournisseurs d'énergie dans le cadre d'un projet de loi de finances rectificative.

Dès le lendemain, le Président de la République est allé encore plus loin en annonçant que les entreprises de moins de 10 salariés et les artisans pourront renégocier dès janvier leurs contrats d'électricité s'ils

280 €/Mwh

C'est le plafond qui sera appliqué aux hausses des prix de l'électricité

sont supérieurs aux prix de référence. Bruno Le Maire a ainsi annoncé vendredi dernier que les fournisseurs seront contraints de garantir que le prix payé en 2023 n'excèdera pas 280 €/MWh en moyenne sur l'année, ce qui revient à octroyer un bouclier tarifaire pour l'électricité aux TPE. Ce niveau de prix garanti sera applicable dès la facture de ce mois de janvier et sera accessible aux entreprises de moins de dix salariés qui ont renouvelé leur contrat de fourniture d'électricité au second semestre 2022 et qui ne bénéficient pas du tarif de vente réglementé. 600 000 des 2,1 millions de très petites entreprises en France sont concernées. Certains fournisseurs ont immédiatement réagi. Total Energies par exemple a annoncé être prêt à réviser ses prix et a indiqué que les TPE qui le

demanderont pourront bénéficier d'un nouveau tarif avec effet rétroactif, ajoutant qu'une nouvelle grille tarifaire sera publiée en début de semaine. Elisabeth Borne avait préalable décidé de donner aux PME la possibilité de demander un report du paiement de leurs impôts et de leurs cotisations sociales et aux travailleurs indépendants, celle de moduler leur acompte de prélèvement à la source sur leurs revenus d'activité dans le service en ligne 'Gérer mon prélèvement à la source' sur le site Impots, gouv.fr.

La Première ministre a aussi indiqué que les conseillers départementaux à la sortie de crise installé dans les préfectures aideront toutes les petites entreprises qui en auront besoin. Une décision que nous saluons car, comme le Président de la République l'a souligné à notre place « les chefs d'entreprise de moins de 10 salariés ont autre chose à faire que d'aller sur internet pour remplir des formulaires compliqués ».

Notons pour finir, la prolongation, toute l'année 2023, du bouclier tarifaire gaz a également été annoncée mais uniquement pour les très petites entreprises éligibles au dispositif.

(Suite p. 4)



SOCIAL

RETRAITES: NOUS AVONS ÉTÉ ENTENDUS!

Les arbitrages présentés par la Première ministre cette semaine quant aux grandes lignes de la réforme des retraites apportent satisfaction à nos demandes et respectent totalement nos lignes rouges. La réforme des retraites sera présentée officiellement le 23 janvier en Conseil des ministres, mais la Première ministre Élisabeth Borne a fait part des arbitrages du Gouvernement ce mardi 10 janvier.

La réforme, en effet, a donné lieu à trois mois de concertations bilatérales avec les partenaires sociaux et à de longues heures de « négociations » avec les principaux leaders politiques et syndicaux. Pendant toute cette période, le négociateur de l'U2P qu'était Jean-Christophe Repon, a défendu avec la plus grande fermeté un certain nombre de lignes rouges. On peut se

féliciter aujourd'hui qu'il ait eu gain de cause sur l'ensemble de points qui nous sont essentiels. On soulignera en particulier que, comme nous l'avions expressément demandé, la hausse des cotisations et la baisse des pensions ne sont pas à l'ordre du jour, que le dispositif des carrières longues est maintenu et amélioré, que l'usure professionnelle sera laissée à l'appréciation des médecins du travail et que sa prise en charge sera mutualisée au niveau interprofessionnel.

Nous nous félicitons également que le projet de réforme prévoit la revalorisation des petites pensions ainsi que la réduction de l'assiette des cotisations des indépendants pour une plus grande équité avec les salariés.

Selon ce projet de réforme, l'âge légal serait donc fixé à 64 ans avec un relèvement de la durée de cotisation qui devrait être portée à 43 ans.



Un casus belli pour les organisations de salariés, totalement opposées à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite. Il se pourrait donc que, pour préserver autant que faire ce peut la paix sociale dans les prochaines semaines, le Gouvernement accepte de revoir sa copie, l'objectif final étant l'équilibre financier du système, tout en parvenant à satisfaire les uns et les autres, ce qui est loin d'être simple! En tout état de cause, les arbitrages annoncés cette semaine constituent une réelle victoire pour la CAPEB et l'U2P qui ont ardemment défendu les intérêts des entreprises qu'elles représentent à cette occasion. Faisons-le savoir! Vous trouverez sur ARTUR, toute la matière pour valoriser notre succès sur cette question.

→ LA CAPEB SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ce vendredi 13 janvier, la CAPEB a signé une convention de partenariat avec la délégation à la sécurité routière, administration centrale créée en 1982 au sein du Ministère de l'Intérieur.

> Les entreprises artisanales du BTP et du paysage s'engagent pour la sécurité routière

Cette signature, à laquelle se joignent la CNATP et l'IRIS-ST, vient ainsi concrétiser des

échanges et une collaboration de longue date avec la sécurité routière. Depuis des années, en effet, la CAPEB relaie, dans ses divers supports de communication, la semaine de la sécurité routière au travail. Nous relayons également l'opération Les pros ont du talent, concours remporté déjà par un artisan CAPEB et un artisan CNATP. La collaboration est réciproque. Ainsi, la sécurité routière a participé à l'élaboration du mémo sur le risque routier. De la même manière, les exemples mis en valeur au sein de la charte 7 engagements pour une route plus sûre

ont été revus afin d'être mieux adaptés aux entreprises artisanales du BTP et du paysage. La sécurité routière a aussi réalisé 3 affiches en s'inspirant de nos outils et en mentionnant l'IRIS-ST et s'appuie sur la CAPEB pour recueillir le témoigne de chefs d'entreprise artisanale sur divers aspects de prévention au risque routier. L'objectif de cette convention est donc de formaliser et d'officialiser les échanges que nous entretenons depuis plusieurs années.

Le risque routier est la 2° cause d'accidents graves et/ou fatals dans le BTP

FORMATION

→ UN MOOC S'OUVRE SUR LA RÉNOVATION PERFORMANTE

Une nouvelle session du MOOC « Rénovation performante – risques et bons réflexes » est organisée par l'AQC dans le cadre du programme PROFEEL. Cette session a commencé ce 10 janvier et il est donc tout indiqué de s'y inscrire maintenant. La formation a pour but de mettre à disposition nos retours d'expériences

du terrain (plus de 8 000 inscrits ont suivi les deux premières sessions avec un taux de satisfaction très élevé, sachant que 10% des professionnels ayant été jusqu'au bout sont des artisans.

La formation dure 5 semaines seulement et vise à identifier les risques liés à la rénovation performante, à diagnostiquer une situation



et connaître les risques liés aux interfaces, et enfin, à maîtriser les bons gestes pour chaque poste de travaux et comprendre l'importance d'une bonne coordination pour aboutir à des travaux de qualité. <u>Voir ici le programme de</u> ce MOOC et s'y inscrire.

→ LES AIDES À L'EMBAUCHE DES ALTERNANTS PROLONGÉES JUSQU'À LA FIN DU QUINQUENNAT

Il se passe toujours quelque chose lors des cérémonies des vœux.

Ainsi, à l'occasion des vœux qu'il a présentés le 5 janvier, le Président de la République a annoncé que la nouvelle aide à l'embauche des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sera en vigueur non pas seulement jusqu'à la fin de l'année mais jusqu'à la fin du quinquennat, comme nous le demandions.

C'est une victoire à porter au crédit de l'U2P et de la CAPEB qui ont fortement milité pour stabiliser les règles du jeu en matière d'apprentissage et donc une excellente nouvelle pour toutes nos entreprises artisanales du bâtiment qui emploient un(e) jeune en alternance.



→ ÉLABORATION DES RÉSOLUTIONS :

LA CONSULTATION EST LANCÉE

Comme l'an dernier, nous proposons à l'ensemble de la communauté CAPEB. c'est-à-dire vous les lecteurs et lectrices de La Lettre, de contribuer à l'élaboration des résolutions qui seront adoptées lors de notre prochaine assemblée générale, le 13 avril prochain.

Vous êtes donc tous invités, élus et collaborateurs, des CAPEB départementales, régionales et nationale, à participer à cette réflexion collective pour prioriser nos revendications sur notre nouvelle plateforme que nous avons nommée CAPEB COLLECTIF.

Vos contributions nous

permettrons d'ajuster nos revendications au regard de vos réelles préoccupations.

Rappelons que les résolutions qui seront élaborées à partir de cette base seront les feuilles de route syndicales que la CAPEB présentera aux

Bienvenue sur CAPEB COLLECTIF

L'outil collaboratif pour construire ensemble le Réseau de demain

Forts de cette première édition, nous souhaitons faire de cette démarche de co-construction une pratique pérenne. C'est pourquoi je vous propose de réfléchir collectivement, à nouveau, à la priorisation de nos revendications pour cette année 2023. Jimite ainsi chacune et chacun d'entre vous à participer aux consultations, sur notre plateforme colloparative renomme CAPEB Collectif, afin de nourrir le travail de rédaction des ches de file assistés des directeurs de pôle, qui sera sounsi à l'approbation du CA avant nos futurs échanqes de mans prochain en CNAGS et dans la perspective de l'Assemblée générale.

Plus forts ensemble!



parlementaires et au gouvernement. La procédure pour accéder à CAPEB **COLLECTIF** reste la même que celle utilisée l'an dernier. Vous en trouverez tous les détails sur ARTUR. Allez-y vite, vous avez jusqu'au 25 janvier pour participer!

ÉCONOMIE

→ DES PRÉCISIONS SUR LE MÉCANISME D'AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ

Le mécanisme de l'amortisseur d'électricité reste encore très méconnu des entreprises qui ont le droit d'y recourir. Le Ministère de l'écologie a actualisé la Foire aux questions pour apporter davantage de précisions aux entreprises : les délais de mise en œuvre de l'amortisseur, les bénéficiaires, les démarches à entreprendre pour en bénéficier, la manière dont le critère relatif à l'activité économique est apprécié, la partie de la facture sur laquelle l'aide s'applique, le fonctionnement de cette aide. La FAO aborde aussi des cas

particuliers via des exemples : celui d'une PME ou une collectivité devant signer un contrat pour 2023 et qui s'interroge sur les recommandations du Gouvernement dans ce cas. Celui encore d'une PME « électro-intensive » qui demande si cet amortisseur se cumule avec le guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz disponible sur le site impots.gouv.fr. Ou encore comment créer un numéro de SIREN quand on n'en n'a pas encore.

La foire aux questions actualisée est disponible ici.

Un simulateur de l'amortisseur électricité est disponible sur le site dédié (voir ici).

On rappellera également que le Médiateur des Entreprises a mis à disposition sur son site internet une checklist pédagogique incitant les chefs d'entreprise à se poser les bonnes questions avant de procéder au renouvellement de leur contrat de fourniture d'énergie. Mais rappelons surtout que le bon réflexe est d'aller sur son espace client pour renseigner l'attestation mise en ligne par les fournisseurs d'énergie sur leur site.

→ LES INCIDENTS DE PAIEMENT LIÉS À MAPRIMERÉNOV'

Les entreprises travaillant sur le marché de la rénovation énergétique peuvent être confrontées à des retards de paiement de leurs clients lorsque ceux-ci sont en attente du versement de la prime par MaPrimeRénov.

La Banque de France a été sollicitée par notre Réseau à ce sujet. En l'occurrence, la Directrice départementale de l'Aube de la Banque de France prend en considération cette situation très spécifique et a attiré l'attention des établissements bancaires, notamment, sur les demandes ponctuelles d'élargissement du recours au financement court terme.

Il y a lieu de rappeler par ailleurs qu'il est possible de faire appel à la médiation du crédit pour que la situation de l'entreprise se voyant refuser un crédit, y compris à court terme, puisse être examinée de manière confidentielle et gratuite par la Banque de France.

La saisine du médiateur départemental du crédit repose sur la constitution d'un dossier succinct sur ce site : mediateur-credit.banque-france.fr Rappelons enfin que la CAPEB a saisi le Président de l'Anah le mois

dernier pour l'alerter sur la persistance des dysfonctionnements et lui demander d'agir et notamment pour résorber les retards constatés. Courrier toujours sans réponse à ce jour!



→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC KNAUF INSULATION

Ce mardi 10 janvier, la CAPEB a renouvelé son partenariat avec Knauf Insulation engagé pour la première fois en 2012. Dans le cadre de ce partenariat, Knauf Insulation s'engage à promouvoir la marque ECO Artisan, la démarche ECO Rénovation ainsi que les modules de formation FEEBAT.

Le fabricant prévoit par ailleurs de proposer des argumentaires ou des outils permettant aux entreprises de démontrer à leurs propres clients les bénéfices de ses solutions. Sont prévues également des actions en faveur de la prévention des risques professionnels avec l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail (IRIS-ST).

Ces actions pourront, par exemple consister à diffuser les « Mémos santé-sécurité » réalisés par l'Institut pour les différentes familles de métier de l'artisanat du bâtiment, à réaliser des informations et des communications concernant la prévention, la sécurité et l'environnement en collaboration avec IRIS-ST ainsi qu'à conduire des sondages et tests sur de nouveaux produits ayant un aspect prévention. On rappellera que le groupe Knauf Insulation dispose d'une quarantaine de sites dans le monde et qu'il réalise plus d'1,3 milliard de chiffre d'affaires avec les laines minérales (verre et roche) et le polystyrène extrudé qu'il produit ainsi que des accessoires de fixations et d'étanchéité à l'air, le tout destiné à améliorer la performance énergétique des bâtiments. Knauf Insulation a par ailleurs ouvert une « École de l'Isolation » à Lannemezan dans le but d'aider la profession à se perfectionner à la mise en œuvre des différents systèmes.



De gauche à droite : Jean-Yves Labat, président de l'Union nationale artisanale métiers et techniques du plâtre et de l'Isolation (UNA MTPI), lean Christophe Repon, président de la CAPEB, Laurent Astaix, directeur marketing et communication Knauf Insulation France, Yann Ditsch, directeur général Knauf Insulation France, et David Morales, vice-président en charge des affaires



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



I MINISTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIOUE

Le Président de la CAPEB a été reçu ce mardi 10 janvier par Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique. Au cours de cet entretien, il a largement abordé la question du coût de l'énergie, la nécessité de simplifier le dispositif du RGE et



celui des CEE, d'élargir l'expérimentation OSCAR à l'ensemble du territoire et d'adapter le calendrier de mise en place des ZFE. En savoir plus sur ARTUR.

PRESSE

Le Président de la CAPEB a réagi mardi aux annonces de la Première ministre quant à la réforme des retraites. Il a ainsi répondu aux questions de BFM Business à 19h. **Réentendre ici son interview**.



CESE

Des travaux denses cette semaine au CESE avec, pour commencer ce lundi, la réunion du groupe de l'Artisanat et des Professions libérales qui a examiné les projets de déclaration du groupe en plénière sur le coût de l'énergie d'une part et la sobriété des modes de vie d'autre part.

Mercredi, le Président Jean-Christophe Repon participait à la plénière du CESE sur la participation citoyenne au CESE avec plusieurs tables rondes et un temps d'échange avec le Comité de gouvernance de la convention citoyenne sur la fin de vie.

Quant au Bureau du CESE, il a examiné deux projets de déclaration, l'un sur la biodiversité et l'autre sur la crise à Mayotte ainsi que le projet d'Avis sur "quelles politiques pour favoriser l'évolution des modes de vie vers la sobriété".

Notons également que, dans le cadre des entretiens du rapporteur de l'avis "Travail, santé, environnement"

le Directeur général de l'OPPBTP Paul Duphil a été auditionné par la Commission Travail et Emploi ainsi que Cécile Beaudonnat, Présidente de la CNFA et représentante de la CAPEB à l'OPPBTP.

I PARTENARIATS

Le Président Jean-Christophe Repon était entouré de Jean-Yves Labat et de David Morales pour signer le renouvellement de la convention de partenariat avec le Directeur général de Knauf Insulation France, Yann Ditsch et son Directeur Marketing et Communication Laurent Astaix.

■ DIALOGUE SOCIAL



Après avoir rencontré le nouveau Secrétaire général de la CFDT la semaine dernière, le Président de la CAPEB a reçu le Secrétaire général de la CGT, M. Bothua. Outre les points d'actualité, il s'agissait, là encore, d'évoquer les différents sujets susceptibles de faire l'objet d'une négociation au sein des instances paritaires de dialogue social de l'artisanat du bâtiment. Une réunion avait lieu par ailleurs jeudi avec le Président et les vice-présidents de l'APNAB. Enfin, Jean-Christophe Repon défendait les positions de l'U2P ce vendredi au cours d'une nouvelle séance de négociation sur le partage de la valeur.

PARLEMENT

Au titre de l'U2P, le Président Jean-Christophe Repon a été auditionné ce mercredi matin par Olivier Marleix, député d'Eure-et-Loir et Président du groupe LR à l'Assemblée nationale à propos de la réforme des retraites. Il a également été auditionné l'après-midi même par Jean-Marie Vanlerenberghe, Sénateur Modem du Pas-de-Calais, vice-président du Mouvement démocrate et spécialiste de la question des retraites, puis le jeudi, par René Paul Savary, Sénateur de la Marne, auteur du rapport de

la Commission des affaires sociales sur les régimes sociaux de retraites et les pensions dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, et chargé du dossier des retraites pour le groupe LR.

À noter également que ce même groupe a tenu un débat mardi sur les ZFE pour lequel la CAPEB avait transmis ses positions et propositions.

VŒUX

Après les vœux de la CAPEB la semaine dernière, c'était au tour de CMA France d'organiser les siens mercredi pour l'ensemble du secteur de l'Artisanat. Le Président de la CAPEB y participait.

■ BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral s'est réuni avec le Bureau de l'APSEGA ce jeudi 12 janvier, cet échange annuel étant désormais installé dans le fonctionnement de notre organisation. Une occasion d'évoquer les sujets qui préoccupent plus particulièrement les Secrétaires généraux du Réseau.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La CAPEB et l'IRIS-ST collaborent depuis des années avec la Délégation à la Sécurité routière, en particulier pour relayer les campagnes d'information et de sensibilisation que la Délégation conduit. Ce vendredi matin, le Président de la CAPEB a signé une convention avec la Déléguée à la Sécurité routière afin de formaliser cette collaboration et de l'enrichir.

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

La coupe de France de Basket Fauteuil devait se dérouler ce samedi à Antibes. Le Président de la CAPEB avait prévu de s'y rendre dans le cadre du partenariat que nous avons noué avec la FFH pour promouvoir la marque Handibat et ses titulaires. Il devait, à cette



occasion, rencontrer la Présidente de la fédération Guislaine Wextelynck ainsi que les responsables et sportifs que nous avions accueillis sur notre stand lors du salon Batimat.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Ces annonces répondent aux alertes répétées de l'U2P et de la CAPEB au cours de ces derniers mois, alertes qui nous avaient déjà permis d'obtenir du Gouvernement l'application du bouclier tarifaire (+ 15 % maximum d'augmentation des prix de l'électricité) aux petites entreprises répondant aux critères d'éligibilité à ce bouclier, ainsi que la mise en œuvre d'un amortisseur électricité pour les

PME mais aussi les TPE les plus consommatrices d'énergie (+ 36 kVA) et de leur ouvrir l'accès au guichet d'aide « gaz et électricité » pour celles dont la consommation dépasse 3 % de leur chiffre d'affaires. C'est donc aujourd'hui une nouvelle étape qui a été franchie dans le soutien nécessaire aux petites entreprises face aux hausses exponentielles des factures d'énergie.

Nous recommandons vivement à tous nos adhérents de remplir dès à présent dans leur espace Client de leur fournisseur d'énergie l'attestation mise en ligne pour pouvoir bénéficier, dès janvier 2023, des différents dispositifs de soutien (bouclier/amortisseur/conditions tarifaires spécifiques aux très petites entreprises).



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél.: 01 53 60 50 00

e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.capeb.fr qui vous permettra d'accéder à

